



# Roadmap « Attrait de la formation professionnelle »

## Informations en vue de la Journée des partenaires de la formation professionnelle 2026

---

### 1. Contexte

#### Analyse de l'attrait de la formation professionnelle

Suite aux premiers échanges menés par les partenaires de la formation professionnelle lors du Sommet de la formation professionnelle de novembre 2024 sur les enjeux à relever, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a lancé le projet « [Attrait de la formation professionnelle](#) ». Dans le cadre de ce projet, il a procédé à une analyse en quatre étapes avec une large participation des acteurs de la formations professionnelle et au-delà, ainsi que de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) :

- Sommet national de la formation professionnelle de novembre 2024 : échange sur les enjeux et les besoins d'action, impulsion pour la suite des discussions ;
- Journée des partenaires de la formation professionnelle de mars 2025 : évaluation intermédiaire de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », inputs sur des questions fondamentales en lien avec la formation professionnelle ;
- Consultation des acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la formation professionnelle, menée d'avril à juin 2025 : collecte des prises de position ;
- Audition des milieux scientifiques d'août 2025 : validation des travaux réalisés et discussion, avis des scientifiques du domaine de la formation professionnelle sur les enjeux actuels.

Les résultats de l'analyse et les mesures qui en découlent ont été consignés dans un rapport en vue du Sommet national de la formation professionnelle 2025.

#### Décision prise lors du Sommet national de la formation professionnelle 2025

Sous la direction du conseiller fédéral Guy Parmelin, les partenaires de la formation professionnelle ont approuvé le 20 novembre 2025 les prochaines étapes du projet visant à maintenir et à renforcer l'attrait de la formation professionnelle. Les participants au Sommet national de la formation professionnelle soutiennent les orientations assorties de mesures concrètes, définies dans le [rapport](#) à leur attention.

#### Mise en œuvre

Les mesures issues du projet « Attrait de la formation professionnelle » sont regroupées dans la [Roadmap](#) visant à accroître l'attractivité de la formation professionnelle. Celle-ci fait partie de l'initiative « [Formation professionnelle 2030](#) » (FP2030).

La Roadmap sert d'instrument de coordination et de dialogue entre les partenaires.

En plus de la roadmap, l'initiative FP 2030 continuera de servir de cadre à des projets individuels nécessitant une collaboration en partenariat.

## **2. Les projets de la Roadmap « Attrait de la formation professionnelle »**

(Etat : Mars 2026)

### **2.1. Communication sur la formation professionnelle**

Le SEFRI assure la direction du projet.

Le projet « Communication sur la formation professionnelle » vise à améliorer la visibilité et l'image de la formation professionnelle. Il s'agit notamment de poursuivre et de renforcer ponctuellement les activités existantes telles que les salons des métiers régionaux et les SwissSkills ainsi que de consolider les produits des partenaires de la formation professionnelle (p. ex. la vignette « entreprise formatrice » gérée par le Centre suisse des services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO). La flèche rouge en tant que marque commune est modernisée et complétée en étoffant le contenu de la plateforme formation-professionnelle-suisse.ch. De plus, des événements régionaux consacrés à la communication sur la formation professionnelle sont organisés afin de partager les connaissances et les expériences et d'identifier les éventuelles mesures à prendre. Le 1<sup>er</sup> évènement sera organisé en août 2026

### **2.2. Axe d'encouragement « Formation en entreprise »**

Le SEFRI assure la direction du projet.

L'axe d'encouragement « Formation en entreprise » a pour objectif d'encourager la disposition des entreprises à former des apprentis et l'optimisation de la qualité de la formation dans les entreprises formatrices, principalement par la diffusion d'informations et de connaissances, la mise en réseau, l'échange d'expériences et le soutien financier de projets, qui constituent des activités servant à encourager la création de places d'apprentissage et à assurer la qualité de la formation. Dans le cadre de l'encouragement de projets, le SEFRI met à disposition un montant total de 3 millions de francs jusqu'à fin 2028 pour la mise en œuvre de mesures.

### **2.3. Examen de la réglementation**

Le SEFRI assure la direction du projet.

Ce projet veut examiner de manière systématique l'étendue et l'impact des réglementations qui s'appliquent aux entreprises formatrices et évaluer les possibilités de réduire les charges inutiles. À cette fin, le SEFRI procède dans un premier temps à un examen de cas concrets de formations professionnelles initiales sélectionnées sur la base de critères tels qu'un nombre élevé de contrats d'apprentissage, un rapport coûts-bénéfices négatif ou une offre insuffisante, et recueille auprès des entreprises formatrices des propositions d'allègement, dont la faisabilité est ensuite examinée. Dans un second temps, le SEFRI identifie les besoins d'action concrets sur la base de cet examen et présente les mesures d'allègement correspondantes aux organes responsables et aux autres acteurs concernés. La mise en œuvre se fait en étroite concertation avec les organisations du monde du travail, les associations responsables et les cantons, et s'appuie sur les résultats du projet « Allègement de la charge des entreprises formatrices par une réduction de la réglementation » réalisé dans le cadre de l'initiative FP 2030. Les résultats de l'examen de la réglementation seront disponibles pour le Sommet national de la formation professionnelle de 2027.

### **2.4. Développement de la maturité professionnelle**

Le SEFRI assure la direction du projet, en concertation avec la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP).

L'objectif du projet est de renforcer la maturité professionnelle (MP) de sorte qu'elle continue à l'avenir de contribuer à la perméabilité du système de formation et qu'elle reste une option de formation attrayante pour les personnes ayant de la facilité sur le plan scolaire. Le renforcement de la MP s'inscrit dans une réflexion globale qui tient compte de la formation professionnelle supérieure.

Deux mesures sont mises en œuvre :

- État des lieux  
Afin de pouvoir examiner les options de modification de la MP en se fondant sur des faits vérifiés, il est nécessaire de disposer d'une base de données solide sur les causes du recul des effectifs de la MP et sur les besoins des jeunes et des entreprises. Il convient également de recenser les besoins et les expériences des cantons et des Ortra ainsi que d'autres acteurs.
- Identification des mesures à prendre et élaboration de mesures  
Sur la base de l'état des lieux, les partenaires de la formation professionnelle discutent de l'organisation future de la MP et élaborent des mesures concrètes.

Les mesures sont mises en œuvre sous la direction du SEFRI, en étroite collaboration avec la CSFP. Les partenaires de la formation professionnelle sont associés à l'organisation du projet. Lors de la mise en œuvre de la mesure, une concertation avec le projet « Questions fondamentales » est nécessaire. Les résultats seront disponibles pour le Sommet national de la formation professionnelle de 2027.

## 2.5. Formation professionnelle supérieure

Le SEFRI assure la direction du projet.

La visibilité et la reconnaissance de la formation professionnelle supérieure doivent être renforcées tout en continuant d'optimiser la coordination et l'harmonisation au degré tertiaire. À cette fin, le SEFRI met en œuvre trois mesures : analyse de la situation et des besoins en matière de communication dans la formation professionnelle supérieure afin d'examiner les instruments existants, d'identifier les besoins des acteurs concernés et ceux des personnes potentiellement intéressées et de permettre aux partenaires de la formation professionnelle d'optimiser leurs mesures de communication de manière ciblée ; soutien fédéral, en vertu des art. 54 et 55 LFPr, des projets visant à améliorer la coordination et l'harmonisation entre les hautes écoles et les institutions de la formation professionnelle supérieure ; clarification des questions fondamentales relatives au profil de la formation professionnelle supérieure.

## 2.6. Questions fondamentales : inventaire de l'état de la recherche

Le SEFRI assure la direction du projet.

L'analyse menée dans le cadre du projet « Attrait de la formation professionnelle » a montré que différentes questions de fond relatives à la formation professionnelle doivent être clarifiées. Celles-ci feront l'objet d'un examen scientifique et seront discutées avec des représentants issus de la pratique de la formation professionnelle, avec l'appui d'experts.

L'éventail des questions soulevées est large. Le rapport sur l'attrait de la formation professionnelle, adopté lors du Sommet national, définit des thématiques importantes. La CTFP a établi un ordre de priorité parmi les questions soulevées et défini quatre thèmes prioritaires, chacun encadré par une question directrice.

Thématique	Questions directrices
1 Attirer les jeunes et les adultes vers la formation professionnelle	Comment attirer les jeunes et les adultes vers la formation professionnelle ?
2 Impact de l'intelligence artificielle sur la formation professionnelle	Comment l'intelligence artificielle remodèle-t-elle le marché du travail et quelles sont les conséquences pour la formation professionnelle ?

3 Développement des professions à l'interface entre le marché du travail et le système éducatif	Comment concevoir les profils des professions et les offres de la formation professionnelle (initiale et supérieure) pour garantir l'employabilité des professionnels sur le marché du travail et leur disposition à se former tout au long de la vie ?
4 Positionnement, pilotage et coordination des offres de formation dans l'ensemble du système éducatif	Comment s'assurer que les décisions politiques portant sur la préparation des offres de formation soient prises de façon coordonnée, tant au sein des différents niveaux de formation qu'entre ceux-ci ?

Le SEFRI, en concertation avec la CTFP, attribuera un mandat afin de faire évaluer l'état actuel de la recherche dans les quatre domaines thématiques. L'objectif est de créer une base scientifique solide pour définir les étapes suivantes.

### **2.7. Numérisation et intelligence artificielle**

Le SEFRI assure la direction du projet, en concertation avec la CSFP (protection et flux des données).

Il convient d'exploiter de manière ciblée les opportunités offertes par la numérisation afin de créer les meilleures conditions-cadres possibles pour les personnes qui suivent une formation, pour les acteurs des lieux de formation et pour les partenaires de la formation professionnelle. Les travaux comprennent la clarification des mesures à prendre et du cadre légal en matière de flux et de protection des données. L'impact de l'intelligence artificielle sur la formation professionnelle sera en outre examiné, en vue d'identifier de manière fondée les potentiels et les défis qui en découlent. Enfin, la Confédération encourage, en vertu des art. 54 et 55 de la LFP, des projets innovants présentant une plus-value systémique, en leur octroyant un financement de départ. Dans ce contexte, le SEFRI donnera, au cours du premier semestre 2026, un aperçu des approches innovantes entreprises dans le domaine de la numérisation et invite les acteurs à soumettre en tout temps des demandes de financement.

### **2.8. Processus du choix professionnel et de carrière**

La responsabilité du projet incombe aux cantons.

La mesure « Processus du choix professionnel et de carrière », approuvée lors du Sommet national de la formation professionnelle 2025, prévoit :

#### Examen du statu quo

- Quel impact la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) dans les cantons a-t-elle eu sur le processus du choix professionnel ?
- Comment les enseignants du degré secondaire I sont-ils sensibilisés au thème de l'équivalence des voies de formation au degré secondaire II ?
- Y a-t-il dans les cantons de bons exemples où les enseignants sont mis en contact avec la formation professionnelle ? Ces exemples sont-ils reproductibles à grande échelle ?

#### Élaboration des possibilités d'action

Les résultats de l'examen du statu quo permettront d'identifier d'éventuelles possibilités d'action. Celles-ci seront discutées avec les acteurs du système éducatif impliqués aux degrés secondaire I et II.